



DGESRS

Direction Générale
de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

CHRONOGRAMME POUR LE CONCOURS DES BOURSES D'EXCELLENCE
(SESSION SEPTEMBRE 2019)

Dates	Activités
Du lundi 02 au <u>lundi 09</u> <u>septembre 2019</u> à 16h00	Réception des dossiers de candidature à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (vérification et classement des dossiers reçus).
Mardi 10 septembre 2019 à 16h00	Publication de la liste des candidats et convocation pour les épreuves écrites.
Mercredi 11 septembre 2019 à partir de 8h00	Épreuves écrites à l'École Normale Supérieure (ENSUP).
Jeudi 12 septembre 2019 à 16h00	Proclamation des résultats de l'examen écrit (publication de la liste des candidats admissibles à l'oral).
Vendredi 13 septembre 2019 à partir de 8h00	Épreuve orale à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.
Samedi 14 septembre 2019 à 10h00	Proclamation des résultats définitifs (publication de la liste des candidats définitivement admis au concours).
À partir du lundi 16 septembre 2019 de 7h30 à 16h00	Établissement des formalités (la présence effective à la Direction générale, tous les jours, des admis aux bourses d'excellence est obligatoire).

Les différentes séries scientifiques du baccalauréat sont regroupées en trois groupes avec deux (2) troncs communs TSE~STI et TSEco~STG. Les matières de base au concours écrit sont :

- ✓ **Groupe 1 : (TSE, STI)**
 - 1) Mathématiques ;
 - 2) Physique.
- ✓ **Groupe 2 : (TSExp)**
 - 1) Biologie ;
 - 2) Chimie.
- ✓ **Groupe 3 : (TSEco, STG)**
 - 1) Economie ;
 - 2) Mathématiques.

ORGANISATION DU CONCOURS
DES BOURSES D'EXCELLENCE : septembre 2019

A - Épreuves écrites : mercredi 11 septembre 2019

- 1) les épreuves d'une même matière passeront à la même heure
- 2) la durée d'une épreuve est de 3 ou 4 heures.
- 3) dans le calcul de la moyenne du concours écrit il est attribué à :
 - ▶ la matière n°1, le coefficient 2 ;
 - ▶ la matière n°2, le coefficient 1.
- 4) la moyenne d'admissibilité (Moy_{adms}) se calcule ainsi qu'il suit :

$$Moy_{adms} = \frac{2 * Moy_{écrit} + Moy_{baccalauréat}}{3}$$

NB : Seuls les candidats qui obtiendront une moyenne supérieure ou égale à 14/20 sont autorisés à passer l'épreuve orale.

B - Épreuve orale : vendredi 13 septembre 2019

Test de la motivation et de la capacité d'expression du candidat.

C - Moyenne générale d'admission (MGA)

La moyenne générale d'admission, se calcule ainsi qu'il suit :

$$MGA = \frac{2 * Moy_{adms} + Moy_{oral}}{3}$$

L'admission définitive se fait par ordre de mérite dans la limite des places disponibles, pour chaque tronc commun.

Bamako, le 02 septembre 2019

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pr Abdoulaye Salim CISSE

Chevalier de l'Ordre National